

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 25/02/2013

Date de la convocation:  
14/02/2013  
Date d'affichage:  
15/02/2013

L' an 2013 et le 25 Février à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 67  
En exercice : 67  
Votants : 49

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RUTSCH François à M. KREISS Alfred,  
Excusé(s) : Mme DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André SCHNEIDER Francis, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :  
M. BERTRAND Jean-Louis.

Réf : 025.2013  
Vote : A la majorité  
Pour : 39  
Contre : 0  
Abstentions : 4  
Mention exécutoire : Non

**025.2013 : Budget annexe " ZAC thermale Morsbronn les Bains " : compte administratif 2012.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2012 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,*

*Vu le compte administratif 2012 établi par la communauté de communes,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 11.02.2013,*

*Entendu l'exposé du président de séance M Braconnier, le président M Haas ayant quitté la salle,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre abstentions, décide :

Envoyé en préfecture le 18/03/2013  
Reçu en préfecture le 18/03/2013  
Affiché le 

- D'approuver le compte administratif du budget annexe ZAC thermique Morsbronn les Bains 2012 comme suit :

**Section de fonctionnement :**

|            |              |
|------------|--------------|
| Dépenses : | 372 761,07 € |
| Recettes : | 372 715,78 € |
| Résultat : | - 45,29 €    |

**Section d'investissement :**

|            |                |
|------------|----------------|
| Dépenses : | 713 664,49 €   |
| Recettes : | 341 367,21 €   |
| Résultat : | - 372 297,28 € |

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/03/2013

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

